

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN CONSOLIDE
Attijari bank
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	464 050	222 114
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	548 447	394 737
Créances sur la clientèle	3	4 264 371	4 000 803
Portefeuille-titres commercial	4	432 192	272 535
Portefeuille d'investissement (*)	5	441 969	445 338
Titres mis en équivalence	6	1 869	1 805
Valeurs immobilisées (*)	7	162 476	168 184
Goodwill		1 013	1 099
Autres actifs	8	222 220	189 067
Impôt différé Actif	9	1 374	1 412
Total Actifs		6 539 981	5 697 094
Passifs			
Banque Centrale et CCP	10	400 147	90 024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	56 082	52 597
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	4 883 308	4 506 740
Emprunts et ressources spéciales	13	406 019	313 966
Autres passifs	14	307 273	284 534
Total Passifs		6 052 829	5 247 861
Total Intérêts Minoritaires		30 081	28 557
Capitaux propres			
Capital		198 741	198 741
Réserves		148 526	143 879
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		10 583	2
Résultat de l'exercice		95 575	74 408
Total Capitaux propres	15	457 071	420 676
Total Passifs, Intérêts minoritaires et Capitaux propres		6 539 981	5 697 094

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour tenir compte d'une provision pour dépréciation d'immobilisations classée à tort au niveau des provisions pour dépréciation des titres d'investissement.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
Attijari bank
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Passifs éventuels			
Cautions, avals et autres garanties données		277 748	253 094
Crédits documentaires		228 017	142 158
Passifs éventuels	16	505 765	395 252
Engagements donnés			
Engagements de financements donnés		214 124	160 581
Engagements sur titres		38	38
Engagements donnés	17	214 162	160 619
Engagements reçus			
Engagements de financements reçus		2 240 164	2 052 836
Engagements reçus	18	2 240 164	2 052 836

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2015	2014
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	19	308 164	295 061
Commissions (en produits)	20	81 741	78 442
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	47 202	43 264
Revenus du portefeuille d'investissement	22	25 539	11 464
Total Produits d'exploitation bancaire		462 646	428 231
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts courus et charges assimilées	23	(161 780)	(147 141)
Commissions encourues		(3 935)	(4 381)
Total Charges d'exploitation bancaire		(165 715)	(151 522)
Produits des autres activités	24	47 426	39 888
Charges des autres activités	25	(42 941)	(37 712)
Produit net bancaire		301 416	278 885
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	19 293	(14 441)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		290	539
Autres produits d'exploitation	27	6 999	6 603
Frais de personnel	28	(108 316)	(95 487)
Charges générales d'exploitation	29	(37 234)	(35 223)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 672)	(16 723)
Résultat d'exploitation		165 776	124 153
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		60	(33)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(17 790)	(1 230)
Impôt sur les bénéfices		(49 503)	(46 586)
Résultat des activités ordinaires		98 543	76 304
Part de résultat revenant aux minoritaires		(2 968)	(1 896)
Résultat net consolidé de la période du Groupe	30	95 575	74 408
Effet des modifications comptables part Groupe		-	-
Résultat après modifications comptables du Groupe		95 575	74 408

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2015	2014
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		410 292	397 955
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(168 718)	(104 094)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(12 426)	10 921
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(273 474)	(246 802)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		379 218	428 754
Titres de placement		(130 516)	129 628
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(134 600)	(121 050)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1 686)	139 794
Impôt sur les bénéfices		(47 634)	(45 702)
Total Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		20 456	589 404
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		26 867	(4 964)
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		4 520	(390 035)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(10 945)	(8 019)
Total Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		20 442	(403 018)
Flux de financement			
Emission / Remboursement d'emprunts		97 231	9 568
Augmentation / diminution ressources spéciales		(6 073)	(4 797)
Dividendes et autres distributions		(62 330)	(54 958)
Total Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		28 828	(50 187)
Variation nette des liquidités et équivalent de liquidités au cours de l'exercice		69 726	136 199
Liquidités et équivalent de liquidités en début d'exercice		462 549	326 350
Liquidités et équivalent de liquidités en fin d'exercice	31	532 275	462 549

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- la société mère : Attijari Bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés. Toutefois, les sociétés Attijari Valeur SICAV et Attijari Placement SICAV ont été intégrées compte tenu des titres classées individuellement chez la société mère en tant que titres de placement et ce pour motif de contrôle exclusif de ces sociétés.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2.2. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actif dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe de risque	Taux de provision
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2015 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2015 avec celui de 2014. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20

Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2015 à ce titre s'élèvent à 1 835 KDT amenant le total des provisions collectives à 16 969 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4.

N : année d'arrêté des comptes.

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire fait dégager un complément de provision de 58 017 KDT au 31/12/2014 et une dotation additionnelle nette de 2 002 KDT au titre de l'exercice 2015.

2.3. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

2.4. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14.3%

Le siège social de la société mère (Attijari Bank) est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

2.5. Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux. Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « Autres actifs » ou « Autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

2.6. Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

2.7. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

2.8. Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

2.9. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés trimestriellement à la clôture de l'exercice.

2.10. Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

2.11. Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

2.12. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2015, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2014 que celles relatives à l'année 2015.

B- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	Pays de résidence	31/12/2015			31/12/2014		
		Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso
Attijari Bank	Tunisie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Tunisie	62,02%	62,02%	IG	62,02%	62,02%	IG
Attijari Assurance	Tunisie	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari intermédiation	Tunisie	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Tunisie	99,91%	99,91%	IG	99,91%	99,91%	IG
Attijari Sicar	Tunisie	70,23%	69,98%	IG	70,23%	69,98%	IG
Attijari Gestion	Tunisie	99,92%	99,91%	IG	99,92%	99,91%	IG
Attijari Immobilière	Tunisie	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Générale Tunisienne d'informatique	Tunisie	66,25%	61,37%	IG	66,25%	61,37%	IG
Attijari Placements Sicav	Tunisie	90,20%	90,20%	IG	83,23%	83,23%	IG
Attijari Valeurs Sicav	Tunisie	65,84%	65,84%	IG	65,81%	65,81%	IG
Attijari Finance	Tunisie	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Générale Immobilière du SUD	Tunisie	29,90%	29,90%	ME	29,90%	29,90%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Tunisie	0,03%	0,03%	ME	0,02%	0,02%	ME

IG : Intégration Globale

ME : Mise en équivalence

Certaines sociétés répondant aux conditions de consolidation ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de l'absence du contrôle. Il s'agit des sociétés suivantes qui sont encours de liquidation:

Société	Valeur au 31/12/2015	% d'intérêt	Provision comptabilisée
STIM	73 500	49%	73 500
AMEL SICAF	475 000	35,85%	475 000
STAR IMMOBILIERE	100 000	20%	100 000
BATAM IMMOBILIERE	32 700	21,80%	32 700

C- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 464 050 KDT contre 222 114 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 241 936 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Caisse Dinars	52 221	47 730
Caisse Devises	4 912	6 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	3 563	7 532

Banque Centrale comptes ordinaires	328 267	33 218
Placements auprès de la banque centrale	75 154	126 505
Créances rattachées	3	4
Centres de chèques postaux et TGT	4	366
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 050	222 114

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 548 447 KDT contre 394 737 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 153 710 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur banques non résidentes	504 360	367 553
Créances sur les établissements financiers	24 046	11 620
Créances sur les banques résidentes	19 854	15 359
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	187	205
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	548 447	394 737

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 4 264 371 KDT contre 4 000 803 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 263 568 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Comptes débiteurs de la clientèle (*)	193 769	189 973
Créances rattachées	8 488	8 353
Total comptes débiteurs	202 257	198 326
Crédits court terme	944 867	847 738
- dont Financements en devises	305 825	250 935
- dont Crédits court terme en dinars	639 042	596 803
Crédits moyen et long terme	3 027 315	2 863 636
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	32 173	26 597
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	92 278	85 967
Impayés	65 266	77 565
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	579 071	569 020
Provisions pour créances douteuses	(613 231)	(606 487)
Agios réservés	(79 574)	(75 019)
Créances rattachées (*)	7 733	6 654
Total des autres concours à la clientèle	4 055 898	3 795 671
Crédits sur ressources spéciales	6 216	6 806
Total Créances sur la clientèle	4 264 371	4 000 803

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour reclasser des produits constatés d'avance au niveau des créances rattachées.

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 432 192 KDT contre 272 535 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 159 657 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Bons de trésor	374 403	224 954
Autres placements	34 085	30 855
Provisions sur titres de placements	(1 881)	(652)
Créances rattachées	25 585	17 378
Total Portefeuille-titres commercial	432 192	272 535

Le montant des provisions sur les titres de placement accuse un solde de 1 881 KDT qui est composé de provisions sur les Bons de trésor placement pour une valeur de 888 KDT ainsi que des provisions sur les autres titres de placement pour 993 KDT.

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 441 969 KDT contre 445 338 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 3 369 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Titres d'investissement		
Obligations	27 999	45 597
Autres titres d'investissement (*)	366 911	356 912
Créances rattachées (*)	14 512	14 422
Total des titres d'investissement	409 422	416 931
Titres de participation		
Titres de participation libérés	47 489	43 954
Provisions pour dépréciation titres (**)	(15 353)	(17 132)
Titres de portage	600	1 200
Créances rattachées	(189)	385
Total des titres de participation	32 547	28 407
Total Portefeuille d'investissement	441 969	445 338

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour reclasser l'étalement des primes et des décotes sur BTA investissement au niveau des créances rattachées.

(**) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour tenir compte d'une provision pour dépréciation d'immobilisations classée à tort au niveau des provisions pour dépréciation des titres d'investissement.

Le détail de la rubrique « Autres titres d'investissement se présente comme suit en KDT :

	31/12/2015	31/12/2014
Autres titres d'investissement		
BTA	356 911	356 912
CERTIFICATS DE DEPOTS DETENUS	10 000	0
Total	366 911	356 912

NOTE 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 1 869 KDT au 31 décembre 2015. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	1 839	1 780
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	28	25
ATTIJARI FINANCE	2	0
Total Titres mis en équivalence	1 869	1 805

NOTE 7 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 162 476 KDT contre 168 184 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 5 708 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Constructions	93 058	95 401
Immobilisation en cours	21 234	17 736
Agencements, Aménagements et Installations	14 941	17 098
Terrains	14 655	14 120
Logiciels de base	8 400	12 666
Matériel Informatique	5 875	6 878
Matériel & Mobilier	3 910	4 238
Matériel Roulant	1 330	974
Provisions pour dépréciation d'immobilisations (*)	(927)	(927)
Total Valeurs immobilisées	162 476	168 184

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour tenir compte d'une provision pour dépréciation d'immobilisations classée à tort au niveau des provisions pour dépréciation des titres d'investissement.

Les variations des immobilisations corporelles et incorporelles en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/14	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2015	Amort. et Prov au 31/12/14	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/15	Valeur nette au 31/12/2015
Immobilisation incorporelle	47 044	1 110	0	48 154	(34 377)	(5 377)	0	(39 754)	8 400
Logiciels informatiques	47 044	1 110	0	48 154	(34 377)	(5 377)	0	(39 754)	8 400
Immobilisation corporelle	248 860	10 409	(951)	258 318	(93 081)	(11 295)	134	(104 243)	154 076
Terrains	14 120	624	(89)	14 655	0	0	0	0	14 655
Constructions	119 767	1 562	0	121 329	(24 366)	(3 905)	0	(28 271)	93 058
Agencement aménagement installation	46 720	1 585	(33)	48 273	(29 623)	(3 709)	0	(33 332)	14 941
Matériel et mobilier	13 150	541	0	13 690	(8 911)	(869)	0	(9 780)	3 910
Matériel informatique	35 058	1 342	0	36 401	(28 181)	(2 345)	0	(30 526)	5 875
Matériel roulant	2 247	725	(304)	2 667	(1 274)	(197)	134	(1 337)	1 330
Autres immobilisations corporelles	17 798	4 030	(525)	21 303	(726)	(270)	0	(996)	20 307
Total valeurs immobilisées	295 904	11 519	(951)	306 472	(127 458)	(16 672)	134	(143 997)	162 476

NOTE 8 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 222 220 KDT contre 189 067 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 33 153 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Crédits directs et avances au personnel	170 179	144 441
Débit à régulariser et divers	32 449	22 936
Prêts sur fonds social	7 653	8 277
Créances prises en charge par l'Etat	6 662	7 427
Etat, impôts et taxes	3 971	5 802
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 296	4 954
Débiteurs divers	5 054	3 242
Dépôts et cautionnements	2 190	2 890
Provisions sur autres actifs	(12 234)	(10 902)
Total Autres actifs	222 220	189 067

NOTE 9: Actif d'impôt différé:

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 1 374 KDT au 31 décembre 2015 contre 1 412 KDT au 31 décembre 2014, dont l'impact provient principalement de la fiscalité différée dû sur le stock de provisions constituées par les sociétés du groupe et non déduites fiscalement.

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**NOTE 10 : Banque centrale et CCP :**

Le poste Banque centrale et CCP passif accuse au 31 décembre 2015 un solde de 400 147 KDT contre un solde de 90 024 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 310 123 KDT.

NOTE 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 56 082 KDT contre 52 597 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 3 485 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Banques non résidentes	11 635	51 389
Banques résidentes	41 008	768
Etablissements financiers	3 418	390
Dettes rattachées	21	50
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	56 082	52 597

NOTE 12 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 4 883 308 KDT contre 4 506 740 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 376 568 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	1 948 077	1 689 864
Comptes d'épargne	1 684 632	1 596 201
Bons de caisse	499 601	468 379
Comptes à terme	328 273	311 470

Autres produits financiers	81 366	83 830
Certificats de dépôts	154 500	172 500
Autres sommes dues à la clientèle	178 778	173 765
Dettes rattachées	8 081	10 731
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 883 308	4 506 740

NOTE 13 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 406 019 KDT contre 313 966 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 92 053 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	222 656	125 425
Autres Fonds empruntés	152 244	156 609
Ressources spéciales	22 665	24 373
Dettes rattachées	8 454	7 559
Total Emprunts et ressources spéciales	406 019	313 966

NOTE 14 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 307 273 KDT contre 284 534 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 22 739 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Créditeurs divers	36 127	41 133
Charges à payer	48 414	38 071
Crédit à régulariser et divers	83 748	76 362
Exigibles après encaissement	27 546	24 411
Impôts et taxes	11 341	28 019
Provisions pour risques et charges	100 097	76 538
Total Autres passifs	307 273	284 534

NOTE 15 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2015 :

Tableau de bouclage des capitaux propres au 31/12/2015

		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2014	DIVIDENDES VERSERS	DIVIDENDES RECUS	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	MOD COMPATBLE	RÉSULTAT	CLÔTURE
ATTIJARI BANK	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	143 245	71 879	(59 622)	1 870	242	-	-	-	-	157 614
	Résultat	71 879	(71 879)	-	-	-	-	-	89 969	-	89 969
ATTIJARI LEASING	Réserves	8 130	3 640	(1 581)	-	(34)	-	-	-	-	10 155
	Résultat	3 640	(3 640)	-	-	-	-	-	3 228	-	3 228
ATTIJARI RECOUVREMENT	Réserves	129	73	-	-	-	-	(63)	-	-	139
	Résultat	73	(73)	-	-	-	-	-	1 590	-	1 590
ATTIJARI SICAR	Réserves	(2 088)	148	-	15	-	-	-	-	-	(1 925)
	Résultat	148	(148)	-	-	-	-	-	568	-	568
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	602	231	-	69	(4)	-	-	-	-	898
	Résultat	231	(231)	-	-	-	-	-	391	-	391
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Réserves	60	65	(65)	-	-	136	-	-	-	196
	Résultat	65	(65)	-	-	-	-	-	49	-	49
ATTIJARI VALEUR SICAV	Réserves	(436)	33	(33)	-	-	(129)	-	-	-	(565)
	Résultat	33	(33)	-	-	-	-	-	24	-	24
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	(790)	(594)	-	-	-	-	-	-	-	(1 384)
	Résultat	(594)	594	-	-	-	-	-	768	-	768
ATTIJARI GESTION	Réserves	287	39	-	-	-	-	-	-	-	326
	Résultat	39	(39)	-	-	-	-	-	(37)	-	(37)
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(2 480)	(1 090)	-	-	-	-	-	-	-	(3 570)
	Résultat	(1 090)	1 090	-	-	-	-	-	(1 117)	-	(1 117)
GENERALE TUNISIENNE D INFORMATIQUE	Réserves	207	17	(15)	-	6	-	-	22	-	237
	Résultat	17	(17)	-	-	-	-	-	83	-	83
GIS	Réserves	911	(26)	-	-	-	-	-	-	-	885
	Résultat	(26)	26	-	-	-	-	-	56	-	56
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(245)	(8)	-	1	-	-	-	-	-	(252)
	Résultat	(8)	8	-	-	-	-	-	2	-	2
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	(4)	1	(1)	-	-	4	-	-	-	0
	Résultat	1	(1)	-	-	-	-	-	1	-	1
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	147 528	74 408	(61 317)	1 955	210	11	(63)	22	-	162 754
	Résultat	74 408	(74 408)	-	-	-	-	-	95 575	-	95 575

La détermination du résultat par action :

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 2,405 dinars contre 1,872 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DESIGNATION	2015	2014
Résultat net du groupe avant modifications comptables	95 575	74 408
Capital social - nombre de titres	39 748 290	39 748 290
Résultat par action de base (en DT)	2,405	1,872

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 16 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2015 un solde de 277 748 KDT contre 253 094 KDT au 31 décembre 2014. Les crédits documentaires s'élèvent à 228 017 KDT au 31 décembre 2015 contre 142 158 KDT au 31 décembre 2014.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Cautions, avals et autres garanties données	277 748	253 094
Crédits documentaires	228 017	142 158
Passifs éventuels	505 765	395 252

NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 214 162 KDT au 31 décembre 2015 contre 160 619 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 53 543 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financements donnés	214 124	160 581
Engagements sur titres	38	38
Engagements donnés	214 162	160 619

NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 2 240 164 KDT au 31 décembre 2015 contre 2 052 836 KDT au 31 décembre 2014.

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 428 231 KDT au 31 décembre 2014 à 462 646 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant ainsi une augmentation de 34 415 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 19 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 308 164 KDT contre 295 061 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 13 103 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires		
Placements sur le marché monétaire et auprès des correspondants étrangers	2 492	2 940
Total opérations avec les établissements bancaires	2 492	2 940
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille crédit	271 928	259 427
* <i>Court terme</i>	45 654	42 066
- Financement devises	5 049	4 785
- Court terme Dinar	40 605	37 281
* <i>Moyen & long terme</i>	226 274	217 361
Comptes courants débiteurs	17 746	18 196
Crédits sur ressources extérieures	322	394
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.oulitg.	3 511	2 378
Total opérations avec la clientèle	293 507	280 395
Autres intérêts et revenus assimilés		
Commissions de compte	1 230	905
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 432	3 602
Report/Déport sur change à terme	7 503	7 219
Total autres intérêts et revenus assimilés	12 165	11 726
Total Intérêts et revenus assimilés	308 164	295 061

NOTE 20 : Commissions (en produit)

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 81 741 KDT contre 78 442 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 3 299 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	32 834	30 849
Commissions sur moyens de paiements	20 121	20 018
Commissions sur opérations crédits	16 910	16 735
Commission sur opérations internationales	8 510	7 808
Commissions sur autres opérations bancaires	3 366	3 032
Total Commissions	81 741	78 442

NOTE 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 47 202 KDT contre 43 264 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 3 938 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Gain net sur opérations de change	25 412	23 550
Gain net sur titres de placement et transaction	21 892	19 886
Dotation aux Provisions sur titres de placement	(102)	(172)
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	47 202	43 264

NOTE 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 25 539 KDT contre 11 464 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 14 075 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Revenus sur titres d'investissement	22 969	9 295
Intérêts sur obligations	1 597	1152
Dividendes	911	944
Autres revenus	62	73
Total Revenus du portefeuille d'investissement	25 539	11 464

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:**

NOTE 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 161 780 KDT contre 147 141 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 14 639 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
<i>Opérations avec les établissements bancaires</i>		
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des correspondants étrangers	1 078	1 251
Total Opérations avec les établissements bancaires	1 078	1 251
<i>Opérations avec la clientèle</i>		
Dépôts à vue	12 767	11 706
Comptes d'épargne.	55 792	51 049
Bons de caisse	25 617	20 517
Comptes à terme	21 416	18 727
Certificats de dépôts	10 300	11 124
Total Opérations avec la clientèle	125 892	113 123
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>		
Charge sur emprunts extérieurs.	367	457
Charge sur emprunts obligataires.	11 600	8 377
Total Emprunts et ressources spéciales	11 967	8 834
<i>Autres intérêts et charges</i>		
Autres intérêts et charges assimilées	11 788	13 792
Appel d'offres	11 055	10 141
Total Autres intérêts et charges	22 843	23 933
Total Intérêts courus et charges assimilées	161 780	147 141

NOTE 24 : Produits des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2015 un solde de 47 426 KDT contre un solde de 39 888 KDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 7 538 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

NOTE 25 : Charges des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2015 un solde de 42 941 KDT contre un solde de 37 712 KDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 5 229 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
D° aux provisions techniques d'assurance vie	39 602	36 007
D° aux autres provisions techniques	3 338	1 705
Total	42 941	37 712

NOTE 26: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 19 293 KDT contre 14 441 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 33 734 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
D° aux provisions sur créances douteuses	23 411	47 893
Reprise de provision sur créances douteuses	(22 957)	(30 994)
D° aux provisions pour risques et charges	2 188	4 937
Reprise de provision pour risques et charges	(24 984)	(8 855)
Pertes nettes sur cession et radiation des créances	3 049	1 460
Total	(19 293)	14 441

NOTE 27: Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 6 999 KDT contre 6 603 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 396 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur crédits au personnel	6 583	5 626
Revenus immobiliers	343	356
Autres produits d'exploitation	73	621
Total Autres produits d'exploitation	6 999	6 603

NOTE 28 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 108 316 KDT contre 95 487 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 12 829 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations du personnel	81 286	71 148
Charges sociales	18 528	16 388
Autres charges liées au personnel	8 502	7 951
Total Frais de personnel	108 316	95 487

NOTE 29 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 37 234 KDT contre 35 223 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 2 011 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Loyers et services extérieurs	17 332	18 982
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	6 851	6 585
Annonces et insertions publicitaires	1 903	2 283
Fournitures de bureaux	716	929
Missions réceptions	1 076	1 166
Frais du conseil et d'assemblée	696	528
Dons et cotisations	480	427
Documentation centrale	371	307
Transport et déplacement	179	208
Frais d'actes et contentieux	94	148
Impôts et taxes	1 381	1 366
Autres	6 155	2 294
Total charges générales d'exploitation	37 234	35 223

NOTE 30: Résultat par action de base

DESIGNATION	2015	2014
Résultat net du groupe avant modifications comptables	95 575	74 408
Capital social - nombre de titres	39 748 290	39 748 290
Résultat par action de base (en DT)	2,405	1,872

4/ NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**NOTE 31 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 532 275 KDT au 31 décembre 2015 contre 462 549 KDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit:

DESIGNATION	2015	2014
Liquidités et équivalents de liquidités actif	988 336	605 095
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 121	222 183
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	524 215	382 912
Liquidités et équivalents de liquidités passif	456 061	142 547
Banque centrale	400 000	90 000
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	56 061	52 547
Liquidités et équivalents de liquidités	532 275	462 549

Note 32 : Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 12/02/2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2015 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

***Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan consolidé de 6 539 981 KDT et un bénéfice net de 95 575 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari Bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 04 Mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Ahmed BELAIFA

